bpifrance | SERVIR L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL

Bpifrance Régions

2018

SOMMAIRE

1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE 5

2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE 6

3. CHIFFRES CLÉS 7

4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 8

4.1. L'activité 2018 8

4.2. Les faits marquants de l'année 2018 11

4.3. Les perspectives 2019 11

4.4. Le contrôle et la gestion des risques 11

4.5. Les résultats de Bpifrance Régions 18

4.6. Autres informations 19

5. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 20

5.1. Gouvernance 20

5.2. Mandats exercés par les mandataires sociaux en 2018 21

5.3. Rémunérations des mandataires sociaux 22

5.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration 22

6. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2019 24

7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 25

8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE 26

8.1. Comptes sociaux 26

8.2. Annexe comptable 30

9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 46

9.1. Rapport sur les comptes individuels 46

9.2. Rapport sur les conventions et engagements réglementés 52

1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au sein de Bpifrance Régions, les Régions et Bpifrance se mobilisent ensemble pour assurer aux entreprises un accès simple et rapide aux financements dont elles ont besoin et contribuer ainsi au développement économique des territoires.

Par le biais de la garantie, nous permettons le financement des projets ou des phases de vie les plus risquées des entreprises. Nous nous engageons ensemble à assurer la performance de ces outils au bénéfice des entreprises.

En 2018, le nouveau fonds régional de garantie renforcé, mis en place à l'échelle des nouvelles Régions issues de la loi NOTRe est déployé dans toutes les Régions métropolitaines. Ce nouveau modèle permet, notamment d'offrir un effet de levier amélioré des interventions des fonds régionaux de garantie.

L'année 2018 a été notamment marquée par le lancement des Fonds Régionaux de Garantie FEDER Sud PACA et Guadeloupe. Cette offre permet de garantir gratuitement jusqu'à 70% les financements bancaires accordés aux TPE/PME selon les secteurs d'activités et les finalités prioritaires que les Régions souhaitent soutenir au titre de ce fonds. La garantie gratuite mobilise conjointement les ressources en provenance du FEDER et celles de la Région. Ce nouveau dispositif devrait s'étendre en 2019 à d'autres Régions.

L'année 2018 enregistre une légère croissance de l'activité (+2%) mais cette tendance est à mettre en regard d'une forte progression de l'activité en 2017 (+27%) par rapport à l'année 2016. A 310 M€, le montant de risques couverts affiche également une hausse de l'ordre de 2%. Le montant des crédits bancaires garantis par Bpifrance Régions en 2018 atteint 1 218 M€, au bénéfice de 3 165 entreprises.

La première finalité couverte par les Fonds Régionaux de Garantie demeure la transmission d'entreprises, avec près de 41 % des interventions des fonds, suivie en 2018 par la finalité « création », avec 31% des soutiens, qui continue sa hausse (+6% par rapport à 2016). Bpifrance Régions a également poursuivi son soutien au développement des entreprises, qui représente près de 20% des concours garantis. Le renforcement de la trésorerie des entreprises se stabilise à un niveau de 8% du montant total des interventions.

A l'image des fonds nationaux, les Fonds Régionaux de Garantie interviennent principalement au profit d'entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services à la personne.

Pour 2019, Bpifrance Régions anticipe un accroissement de son activité, en lien avec la montée en puissance des nouveaux Fonds Régionaux de Garantie aujourd'hui actifs dans toutes les Régions (+10%) mais surtout de l'offre de garantie FEDER gratuite en Guadeloupe et Sud PACA et de son déploiement dans les autres Régions qui le souhaitent.

Marie ADELINE-PEIX
Présidente du Conseil d'Administration

2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018

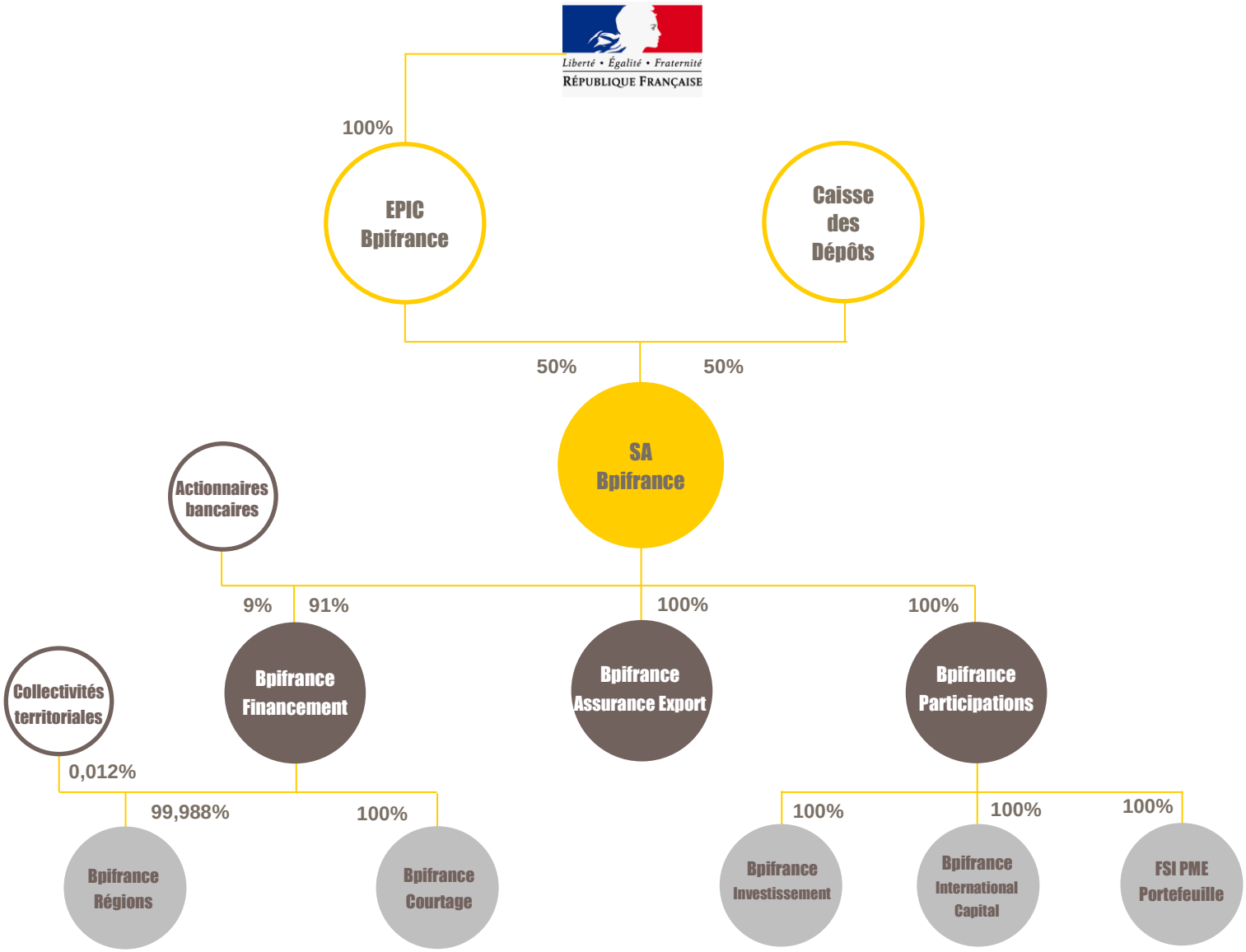

3. CHIFFRES CLÉS

(en M€)

ACTIVITÉ	2017	2018	Evolution en %
Montant des concours garantis	**1 195**	**1 218**	**1,9%**
Création	361	381	5,4%
Transmission	486	493	1,5%
Développement	252	242	-3,8%
Renforcement de la trésorerie	96	102	5,6%
Répartition par type d'interventions garanties	**1 195**	**1 218**	**1,9%**
Crédits bancaires	1 195	1 216	1,9%
Fonds propres	-	-	-
Court terme	-	2	-
Nombre de concours garantis	**3 120**	**3 165**	**1,4%**
Montant net des risques couverts	**301**	**310**	**2,8%**
Encours total de risque au 31 décembre	**873**	**933**	**6,9%**

(En K€)

COMPTES SOCIAUX	2017	2018
Actifs gérés en placements financiers	**661 665**	**667 993**
Total bilan	**688 687**	**710 800**
Fonds de garantie	**541 746**	**559 043**
Produit net bancaire	**5 607**	**5 852**
Résultat brut d'exploitation	**3 778**	**3 599**
Bénéfice net	**2 482**	**2 368**
Capitaux propres	**24 478**	**26 847**

4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4.1. L'activité 2018

Au 31 décembre 2018 depuis sa création, Bpifrance Régions s'est vu confier par conventions, au titre des Fonds Régionaux de Garantie, **533 millions € de dotations régionales** (yc les contributions au fonds d'assurance) qui ont permis de garantir plus de **11 milliards € de crédits aux TPE et PME**.

Le niveau global de l'activité des fonds régionaux est resté sensiblement stable en 2018 par rapport à 2017, avec un montant net de risque couvert de 310 M€ (contre 301 M€ l'année précédente), soit une progression de près de 3%.

- **Situation des fonds de garantie**

L'année 2018 a enregistré une légère progression de l'activité (+2%). Cette tendance est à mettre en regard d'une forte progression de l'activité en 2017 (+27%) par rapport à l'année 2016.

(en M€)	2017	%	2018	%
Création	361	**30,2%**	381	**31,2%**
Transmission	486	**40,6%**	493	**40,5%**
Développement	252	**21,1%**	242	**19,9%**
Trésorerie	96	**8,1%**	102	**8,4%**
Total	**1 195**	**100,00%**	**1 218**	**100,00%**

Répartition de l'activité 2018 Fonds Régionaux de Garantie par finalité

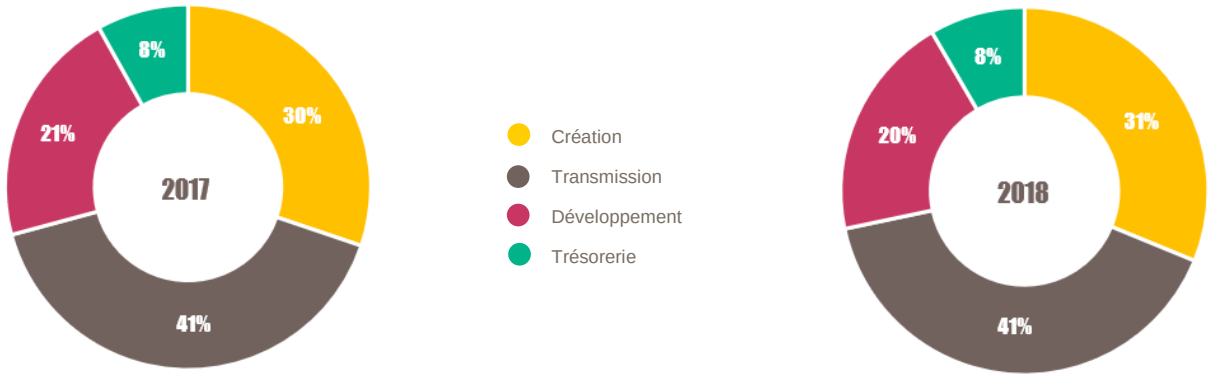

A 493 M€ de montant d'interventions, la transmission d'entreprises reste la finalité la plus mobilisée au titre des Fonds Régionaux de Garantie puisqu'elle représente 40,5% du montant total des interventions.

La finalité création demeure également très soutenue avec 31,2 % des interventions, soit une sensible hausse par rapport à l'année 2017 qui avait déjà connue une progression de 5% par rapport à 2016.

Les projets de renforcement de la trésorerie, déjà en forte diminution depuis 2016, restent à un niveau stable de 8% des interventions des Fonds.

- **Montant des concours garantis par secteur d'activité**

	2017		2018	
	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	21,11	22,36	19,53	22,03
Construction	8,96	7,77	7,72	7,40
Commerce de gros et de détail - Transports	21,30	26,09	19,39	23,33
Services aux entreprises	13,91	11,64	16,86	12,67
Services à la personne et autres secteurs	19,84	20,46	20,95	20,93
Tourisme	14,88	11,68	15,55	13,64

Répartition de l'activité 2018 des Fonds Régionaux de Garantie par secteur d'activité

La répartition des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux demeure globalement homogène avec toutefois une hausse de +3% pour le secteur des services aux entreprises.

A noter par ailleurs, une légère baisse par rapport à 2017 des secteurs de l'industrie (-1,6%) et du commerce & transports (-2%).

La croissance, déjà observée en 2016 et 2017, des secteurs du tourisme et des services à la personne se poursuit en 2018 pour représenter respectivement 15% et 21% des montants d'interventions.

L’activité des Fonds Régionaux de Garantie en 2018 *

	2017				2018			
Fonds de Garantie	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours (1)	Montant d'intervention (1)	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours (1)	Montant d'intervention (1)	Montant garanti
Région Auvergne - Rhône-Alpes	214	229	52 422 106	18 602 216	270	309	71 279 206	25 178 072
Région Bourgogne-Franche-Comté	70	85	31 830 055	7 599 059	96	111	42 781 208	10 199 448
Région Bretagne	89	137	70 085 022	15 827 437	65	80	29 718 367	7 748 192
Région Centre	33	44	13 836 183	3 752 827	29	33	10 808 000	3 411 350
Région Corse	15	17	3 152 773	862 930	-	-	-	-
Région Grand-Est	113	137	43 604 051	11 480 180	133	166	38 945 068	11 738 355
Région Haut-de-France	211	266	100 838 249	25 262 860	165	214	106 383 235	26 080 879
Région Ile de France	1417	1741	722 369 407	179 488 518	1489	1817	766 192 041	184 168 352
Région Normandie	111	132	45 176 333	11 841 879	106	145	47 218 394	11 866 145
Région Nouvelle Aquitaine	5	5	1 856 000	499 320	54	68	36 415 000	9 551 332
Région Occitanie	71	93	44 027 997	8 612 837	68	96	30 933 992	8 216 387
Région Sud PACA	33	34	7 527 000	2 634 450	15	15	4 185 000	1 464 750
Région Pays de la Loire	170	200	58 682 051	14 820 647	102	111	33 137 285	10 062 771
Total	**2 552**	**3 120**	**1 195 407 225**	**301 285 160**	**2 592**	**3 165**	**1 217 996 796**	**309 686 033**

(*) Hors FEDER lorsque la garantie FEDER n'est pas octroyée seule

Pour rappel, au 31 décembre 2017, 12 Régions métropolitaines ont opté pour la mise en place du nouveau modèle de Fonds Régional de Garantie (FRG 2).

Les hausses d’activité les plus significatives en 2018 concernent les FRG Auvergne – Rhône-Alpes (+36%), Bourgogne – Franche-Comté (+34%), et Nouvelle-Aquitaine.

La croissance de la production déjà observée en 2017 des FRG Normandie et Ile-de-France, s’est poursuivi en 2018 avec respectivement des hausses de +5% et +6%.

4.2. Les faits marquants de l'année 2018

- **Lancement des Fonds Régionaux de Garantie FEDER Guadeloupe et Sud PACA**

Le Fonds Régional de Garantie FEDER est un dispositif qui contribue à faciliter l'octroi de financements, en mutualisant les risques, sur des projets portés par des PME / TPE régionales.

Il permet de garantir gratuitement en perte finale jusqu'à 70% des financements bancaires à moyen-terme (10 ans maximum) accordés aux TPE/PME et sur tous les programmes éligibles à la garantie de Bpifrance entrant dans les finalités création, transmission, développement et renforcement de la trésorerie.

Les Régions déterminent les secteurs d'activités et les finalités prioritaires qu'elles souhaitent soutenir au titre du Fonds Régional de Garantie FEDER.

Dans ce nouveau dispositif, la garantie gratuite à hauteur de 70% maximum mobilise conjointement les ressources en provenance du FEDER et celles de la Région.

En fin d'année 2018, les Régions Guadeloupe et Sud PACA ont adopté ce dispositif. Cette nouvelle offre devait être déployée sur d'autres territoires en 2019.

4.3. Les perspectives 2019

L'activité prévisionnelle des Fonds Régionaux de Garantie est fixée à 340 millions € pour 2019, en hausse de 10% par rapport aux réalisations de l'année 2018 (310 millions €), dans la perspective de la montée en puissance des FRG 2.

Parallèlement, l'activité des Fonds Régionaux de Garantie FEDER (garantie gratuite) est budgétée à hauteur de 54,7 M€ contre 2 M€ réalisé pour 2018 dans l'hypothèse de la poursuite de l'activité des FRG FEDER PACA et Guadeloupe et de son déploiement dans d'autres Régions.

Selon l'usage, un point sera effectué avec chaque Région, afin d'établir un bilan des actions engagées et d'identifier les priorités futures.

4.4. Le contrôle et la gestion des risques

Bpifrance Régions bénéficie, pour l'ensemble de ses activités, des prestations fournies par sa maison mère, Bpifrance Financement, ou la maison mère du groupe, Bpifrance SA, qu'il s'agisse de ses activités d'établissement financier spécialisé ou des fonctions support et de contrôle nécessaires à sa gestion courante.

L'ACPR a notifié à Bpifrance Régions le 16 février 2016 ses accords pour le nouvel agrément de Société de Financement. La BCE a entériné cette décision le 25 mai 2016 et a retiré l'agrément d'Etablissement de crédit de Bpifrance Régions à compter de la date de notification de sa décision. De ce fait, en tant que société de financement, Bpifrance Régions est soumise à l'ensemble des dispositions du code monétaire et financier ainsi qu'à l'arrêté du 11 septembre 2015, relatif au régime prudentiel des sociétés de financement.

En outre, le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique (MSU) par la Banque Centrale Européenne (BCE) s'applique sur une base consolidée au groupe Bpifrance, et en particulier à Bpifrance Financement depuis le 4 novembre 2014. Ainsi, l'établissement de crédit Bpifrance Financement est directement supervisé par la BCE, en coordination avec l'ACPR, laquelle conservant en outre la supervision directe de ce qui concerne notamment les agréments réglementaires et la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

Concernant le ratio de solvabilité réglementaire, Bpifrance Régions dispose, de la part du régulateur, d'exemptions (sur base sociale) sur les exigences en fonds propres, le levier, les grands risques (Article 7 du CRR) et la liquidité (LCR, NSFR), à l'exception du coefficient de liquidité calculé et déclaré à l'ACPR conformément à la réglementation française. En effet, conformément à l'article 7 (1) du règlement européen (UE) n°575/2013, Bpifrance Financement apporte à sa filiale Bpifrance Régions son soutien assurant sa solvabilité et sa liquidité globale. Bpifrance Régions est par ailleurs intégré globalement dans le périmètre de consolidation comptable et prudentiel de Bpifrance Financement.

L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Financement

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales, dont en particulier Bpifrance Financement.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources de Bpifrance Financement, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs auxquels l'établissement doit faire face, qu'ils soient de crédit, de marché, opérationnels, financiers ou de conformité.

Sa définition, sa mise en œuvre et sa surveillance sont de la responsabilité de la direction générale, sous la supervision du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne de Bpifrance Financement s'appuie notamment sur trois Directions :

- La **Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP**), en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent.

  Cette direction pilote l'ensemble des procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois, des règlements, des règles de place, des procédures et instructions internes. Elle est en charge de la mise en place de dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCBFT) et de lutte contre la corruption.

  Directement rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Bpifrance, le directeur de la DCCP rend compte tous les trimestres au conseil d'administration via notamment le comité des risques de Bpifrance Financement. Participant au comité interne de gestion des risques, la DCCP rend compte également à la Direction générale de Bpifrance en animant le comité de contrôle interne groupe dédié aux échanges en matière de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et conformité.

- Depuis janvier 2016, la fonction Gestion des Risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 susnommé, est placée sous la responsabilité de la **Direction des Risques (DR)**, et dont l'organisation repose sur :

  - une surveillance des risques au niveau consolidé de tous les risques significatifs auxquels la filiale Bpifrance Régions doit faire face à savoir :

    - Le risque de crédit et de contrepartie : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance Financement peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement).

    - Le risque opérationnel : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.

    - Les risques de bilan - ou risques ALM[1] (risques financiers) : ils comprennent les risques de taux, les risques de liquidité et les risques de change.

  - une coordination de tous les dispositifs qui interviennent dans la mesure des risques ;

  - un Comité de Gestion des Risques (CGR), qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du Groupe Bpifrance et de ses filiales.

    Le CGR est composé des Dirigeants Effectifs de Bpifrance, des directions contribuant à la mesure, la surveillance et à la maîtrise des risques ainsi que de fonctions indépendantes des unités opérationnelles. Il peut, si nécessaire, associer à ses travaux toute autre fonction de Bpifrance ou toute compétence externe. Il est présidé par le Directeur général de Bpifrance ou, en son absence, par l'un des Dirigeants Effectifs. Il se réunit selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient. Il exerce

[1] *Suivis par la Direction financière*

une surveillance sur l'ensemble des risques du Groupe Bpifrance, qu'ils soient portés par Bpifrance ou ses filiales directes ou de second rang. Celles agréées en qualité d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille font l'objet d'un suivi spécifique. Les filiales ou les participations n'ayant pas le statut d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille entrent dans le champ du CRG lorsqu'elles peuvent exposer Bpifrance ou des sociétés du Groupe à des risques significatifs. Ces derniers font alors l'objet d'un suivi de leur évolution et d'un examen des dispositifs de maîtrise mis en œuvre par ces sociétés ou le Groupe.

- Un dispositif de contrôle périodique, assuré par **l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA),** couvre l'ensemble des activités et des sociétés du Groupe Bpifrance, filiales comprises.
  S'inscrivant dans le cadre de la Charte d'audit, l'IGA a pour fonction d'identifier les grandes zones de risques et de proposer la mise en œuvre de plans de remédiation grâce aux recommandations qu'elle formule et dont elle accompagne la mise en œuvre.

  Sans participer à la gestion du dispositif de contrôle interne, elle en suit le déploiement et participe à la maîtrise des risques au travers des missions d'audit conduites.

  L'IGA coordonne également toutes les missions réalisées par les Corps de contrôle externe.

- Le **conseil d'administration** de Bpifrance Financement exerce sa surveillance du dispositif de contrôle interne notamment à travers les instances de gouvernance suivantes : d'une part le **comité d'audit**, en charge de revoir les comptes de Bpifrance Financement et, d'autre part, le **comité des risques** qui veille à la surveillance et la maîtrise de l'ensemble des risques auxquels l'établissement peut être exposé.

Le Contrôle Permanent

Le contrôle permanent de premier niveau désigne l'ensemble des contrôles opérationnels réalisés par l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance. Le contrôle permanent de premier niveau constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle. Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement continu des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, doit s'assurer du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles adaptés. Si besoin et autant que nécessaire, ces contrôles de premier niveau sont définis en collaboration avec la DCCP qui vient en appui des métiers dans la définition de ces contrôles essentiels.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement de l'ensemble des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance Financement.

Le contrôle permanent de deuxième niveau est exercé par une fonction indépendante des fonctions opérationnelles, la DCCP.

Ainsi, la DCCP réalise :

- des contrôles de second niveau (a posteriori) sur les processus métiers clefs de Bpifrance Financement afin de s'assurer en particulier du correct respect des procédures et instructions internes applicables (sur la base d'échantillons d'opérations) ;
- des analyses en vue de délivrer des avis de conformité réglementaire, notamment dans le cadre de création de nouveaux produits, lancement de nouvelles activités, en matière de conflit d'intérêts et/ou s'agissant des opérations pouvant présenter des risques de blanchiment, de financement du terrorisme ou de corruption ;
- les cartographies de risques opérationnels et de risques de non-conformité inhérents à l'ensemble des activités de Bpifrance Financement en collaboration avec les métiers ; elle est, en outre, en charge du dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.

L'ensemble des contrôles permanents mis en œuvre par la DCCP sont définis dans un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle annuel, articulé autour des différents processus métier clefs de Bpifrance Financement, définit, selon une approche par les risques, les différents contrôles à effectuer sur l'année et leur fréquence. Il est établi en collaboration avec les directions opérationnelles contrôlées. Ce plan est validé par la direction générale de Bpifrance Financement en comité de contrôle interne groupe et par le comité des risques (émanation du conseil d'administration) puis mis en œuvre par la DCCP.

Il fait l'objet d'un suivi trimestriel formalisé. Ce suivi met en évidence l'évolution des résultats des évaluations régulières réalisées par les équipes de contrôle permanent et le cas échéant, permet d'alerter la gouvernance sur les zones de risques relevées et les plans d'actions définis pour y remédier.

La DCCP est en charge de la fonction conformité

A ce titre, elle établit et pilote la politique de conformité, document fondateur en la matière. Elle exerce ainsi un vrai rôle de conseil auprès des opérationnels, généralement en amont des opérations : elle est consultée en matière de gestion des conflits d'intérêts, en matière de règles encadrant le partage d'informations ; délivre des avis de conformité en matière de nouveaux produits, services ou activités ; joue un rôle clef en matière de droit d'alerte, de protection de données personnelles ou lorsque des activités dites essentielles sont externalisées.

Elle est le garant de la mise en place de règles internes relatives à l'éthique et la déontologie.
Elle pilote le dispositif en matière de LCBFT, de lutte contre la fraude, contre la corruption et s'assure du respect des règles en matière d'embargos. A ce titre, elle intervient dans les définitions des dispositifs et dans l'analyse des opérations/situations au cas par cas.

Elle est l'interlocuteur privilégié des régulateurs en matière de lutte contre la corruption ou de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du groupe Bpifrance, s'inscrit dans le cadre d'une charte d'audit, validée par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2015. Cette charte décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est établie par référence à l'arrêté du 3 novembre 2014 et aux normes professionnelles d'audit interne telles que définies par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Le plan d'audit annuel Bpifrance Financement s'inscrit dans un cycle d'audit trisannuel. Il est établi sur la base d'une évaluation du niveau de risque de chaque objet auditable dans le périmètre Bpifrance Financement, qui inclut Bpifrance Régions. La fréquence des missions sur un objet résulte du croisement entre impact des risques identifiés et leur probabilité d'occurrence. Ce plan est complété par des missions transverses réalisées à l'échelle du Groupe.

Le plan d'audit annuel est validé par le Directeur Général de Bpifrance SA et le Comité des Risques, qui rapporte au conseil d'administration.

Les méthodologies d'audit sont référencées selon des étapes-clés décrites et planifiées précisément, du diagnostic préalable à l'élaboration des constats et recommandations, sur la base de contrôles réalisés sur pièces et/ou sur place. Les missions d'audit sont fondées sur une analyse ex ante approfondie des risques, conformément aux stipulations de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Un rapport éventuellement assorti d'une liste de recommandations conclut chaque mission. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié qui permet, via un Workflow intégrant les audités, le suivi de leur réalisation complète et des reportings qualifiés. Les missions sont cotées selon 4 niveaux (satisfaisant, acceptable, perfectible et insuffisant) correspondant à la nature et à la densité des risques détectés. Les recommandations sont cotées Standard, Majeur ou Critique en fonction d'une criticité croissante. Les délais de mise en œuvre ne peuvent excéder 12 mois, quelle que soit la criticité.

Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare au fil de l'eau à l'IGA leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation. L'IGA réalise un suivi mensuel du niveau d'implémentation des recommandations.

Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.

L'IGA rend compte à l'organe exécutif et délibérant de Bpifrance Financement de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2018 et dans le cadre du plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions portant sur tout ou partie de Directions du siège ou du réseau et sur des thématiques transversales. Il s'agissait de vérifier le niveau de maîtrise des risques pour tout ou partie de leurs activités. Ces missions ont pour objectifs d'analyser l'ensemble des risques portés et d'apprécier la solidité des dispositifs de maîtrise qui sont en place pour y faire face.

Les missions réalisées ont notamment porté sur : le suivi de certains Prestataires de Services Essentiels Externalisés (PSEE), la revue du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA), la sécurité informatique, la fonction comptable, le risque opérationnel, les réclamations clients, la communication prudentielle ou encore le contrôle permanent de premier niveau.

Inscrite au plan d'audit 2016, Bpifrance Régions a fait l'objet d'une mission de contrôle spécifique de la part de l'IGA. Cet audit, diffusé début 2017, a fait notamment ressortir que la surveillance des exigences prudentielles de Bpifrance Régions doit être mieux organisée.

L'IGA réalise mensuellement le suivi des recommandations émises par ses propres missions, ainsi que celles émises par les missions réalisées par les corps de contrôle externes. Ce suivi a permis de maîtriser le stock de recommandations (dont 35% sont cotées « Majeur » au 31/12/2018, hors missions externes). Les risques opérationnels (58%) et de non-conformité (23%) sont les plus représentés dans les recommandations émises.

Bpifrance Régions est particulièrement exposée au risque de non-conformité réglementaire.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année au comité des risques et au conseil d'administration pour validation. Il est ensuite transmis à l'ACPR comme l'exige la réglementation.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information). Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) y est également décrit.

En 2018, la DCCP a beaucoup œuvré au renforcement du dispositif en matière de lutte contre la corruption, notamment suite au contrôle du groupe par l'Agence Française Anticorruption sur le respect de l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Dans ce contexte, la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité existante, réalisée sur une approche bottom-up associant les métiers à l'identification et l'évaluation de ces risques, a été complétée et enrichie sur l'exercice 2018. Un focus spécifique sur les risques de fraude et sur les risques de corruption a ainsi été ajouté. Elle comporte aujourd'hui 661 risques métiers (contre 234 en 2017) et 230 méta risques (le méta risque étant l'agrégation d'un même risque pouvant se produire pour plusieurs métiers). Cette cartographie a été présentée en comité de contrôle interne groupe et au comité d'audit et des risques de décembre 2018.

En outre, les actions de sensibilisation/formation des équipes ont été renforcées (sur les incidents et la lutte contre la corruption notamment) et les processus d'évaluation des tiers (clients et fournisseurs) ont été repensés.
Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, le corpus documentaire en matière de gestion des risques opérationnels, déclaration d'incidents, gestion des conflits d'intérêts, lutte contre la fraude, lutte contre la corruption a été renforcé par des mises à jour ou de nouvelles publications.

Les outils informatiques déployés pour supporter ces dispositifs deviennent également clefs pour adresser les risques sous-jacents ; l'ensemble des données utilisées devant être par ailleurs conforme au RGPD dont la conformité est en cours. A ce titre, il convient de noter que le *Data Protection Officer* (DPO) a été nommé sur 2018 et reporte à la DCCP.

D'autre part, la fonction de contrôle permanent de 2e niveau a continué de renforcer ses actions. Le nombre d'occurrences de contrôle est passé de 355 à 375 entre 2017 et 2018, ce qui traduit une volonté de meilleure maitrise des risques et de couverture plus complète des activités et processus opérationnels par la DCCP. En parallèle, la DCCP a continué d'accompagner les métiers pour les aider à mieux structurer leurs contrôles de 1er niveau

Ces contrôles ont porté notamment sur le respect des procédures (éligibilité, instruction, pouvoirs, délégations, formalisation des contrôles permanent de 1er niveau, …), la gestion et la conformité des opérations de crédit ou d'enregistrement comptable, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de plusieurs processus de gestion ou de traitements informatiques.

Les perspectives 2019

Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent

En 2019, la DCCP poursuivra ses actions visant à promouvoir la culture du contrôle interne et de conformité. Ainsi les actions de sensibilisation/formation des équipes notamment en régions vont être déployées, en particulier en matière de détection des incidents de risque opérationnel, de lutte contre la corruption (loi Sapin II) et plus généralement d'éthique et de déontologie, en insistant notamment sur la gestion des conflits d'intérêts.

En outre, la DCCP continuera d'accompagner le développement des activités à l'international en renforçant son dispositif en matière de Sécurité Financière (politique sanctions internationales, mise à jour du dispositif en matière de LCBFT, …). Enfin, la DCCP accompagnera l'intégration des activités de l'ex-Agence France Entrepreneur et de la filiale Bpifrance Courtage notamment avec la mise à jour des procédures, la formation des équipes au dispositif déontologique, le déploiement de contrôles permanents et l'intégration à la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité.

Inspection Générale – Audit

Le plan d'audit de l'Inspection Générale-Audit a été établi sur la base d'une évaluation renouvelée des risques en prenant notamment en compte des éléments de nature qualitative (actifs pondérés par les risques de chaque dispositif) et quantitative (prise en compte du ratio d'encours douteux sur encours bruts). Des priorisations dans le séquencement des missions en ont été dégagées.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale - Audit prévoit en 2019 la réalisation de missions qui concerneront des sujets dédiés aux dispositifs de financement et des sujets de nature transversale, notamment d'ordre réglementaire. Sont également prévus des audits d'une grande fonction (processus budgétaire) ou encore de la gouvernance du système d'information. Ce plan poursuit donc la couverture des risques dans le cadre du cycle triennal pour Bpifrance Financement. Deux directions du réseau restent inscrites au plan. Celles-ci seront auditées pour tout ou partie de leurs activités en fonction des risques préalablement identifiés.

Parallèlement, l'action volontariste en matière de suivi des recommandations sera poursuivie de manière à encore accélérer la mise en œuvre des recommandations.

• Le contrôle interne et la maîtrise des risques de Bpifrance Régions

Pour le contrôle interne et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, Bpifrance Régions bénéficie de l'ensemble des dispositifs mis en place par sa maison mère, Bpifrance Financement. C'est-à-dire que le suivi des risques de Bpifrance Régions s'opère au niveau consolidé.

Les risques

La surveillance des risques mise en place par Bpifrance Financement, pour ses activités et celles de sa filiale, est effectuée à trois niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction Générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure également une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- La Direction des Risques, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des pouvoirs publics ainsi que des régions, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.

  La Direction des Risques suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie, afin d'en assurer la solvabilité.

  La Direction Financière simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « *fair value* » des contentieux futurs.

- Le Comité des Risques Groupe, qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du groupe et de ses filiales.

Par ailleurs, Bpifrance Financement effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale Bpifrance Régions en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Le contrôle permanent

La DCCP a réalisé les vérifications inscrites au plan annuel 2018 et dont certaines ont concerné indirectement Bpifrance Régions (gestion des opérations de garantie, processus d'enregistrement comptable, gestion financière et du bilan, contrôles de premier niveau des activités de la filiale et des prestations qui lui sont rendues …).

En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit l'arrêté du 3 novembre 2014, un seuil déclaratif des incidents opérationnels a été fixé à 50 milliers € par l'organe exécutif pour Bpifrance Régions, puis validé par le conseil d'administration.

Le contrôle périodique

Aucune mission spécifique concernant Bpifrance Régions n'est prévue au plan d'audit de Bpifrance Financement pour 2019. Néanmoins, les vérifications qui seront menées sur certaines fonctions transversales de Bpifrance Financement permettront d'analyser leurs contributions au dispositif de contrôle interne de Bpifrance Régions.

Le dernier Audit qui concernait spécifiquement Bpifrance Régions a été réalisé en 2016 et diffusé début 2017. Il a montré que si Bpifrance Régions respectait les obligations statutaires auxquelles elle était soumise, le contrôle et la conformité restaient à déployer en son sein. En outre, le mode de suivi de ses risques devait être mieux explicité, une fois les exigences prudentielles clairement définies par les Autorités de régulation.

Plus généralement, dans le cadre de son plan d'audit Bpifrance Financement, l'Inspection Générale – Audit a réalisé ces dernières années plusieurs missions qui ont concerné indirectement Bpifrance Régions ou plus largement ont contribué à sa couverture des risques, en particulier le domaine des conventions avec les Collectivités Locales.

Pour l'ensemble de ces missions, une attention particulière a été portée aux éléments constituant le Dispositif de Maîtrise des Risques (DMR) des unités auditées.

4.5. Les résultats de Bpifrance Régions

Le produit net bancaire qui se compose d'une part de produits financiers, en rémunération des fonds propres et des fonds de garantie, et d'autre part de commissions sur les risques garantis s'élève à 5 852 milliers €, en hausse de 4,3% par rapport à l'exercice 2017. Cette progression s'explique :

- par une hausse des commissions de garantie de 12% à 5 624 milliers €, accompagnant une évolution des encours moyens de risques utilisés qui s'élèvent à 737 millions € au 31 décembre 2018,
- par une forte baisse des produits financiers de 503 milliers € à 178 milliers € due au contexte économique caractérisé par des taux bas. Ils sont eux-mêmes composés :
  - de la rémunération des placements adossés aux fonds propres de la société pour 65 milliers €, contre 141 milliers € en 2017 ;
  - du rendement négatif de certains fonds de garantie (Fonds Régionaux de Garantie pour l'Innovation) et de l'enregistrement de dépréciation sur un FCP pris en charge sur le résultat de la société pour - 298 milliers € ;
  - de la rémunération de la société égale à 10% des produits financiers adossés aux fonds de garantie pour 410 milliers €, contre 531 milliers € en 2017.

Les frais généraux s'élèvent à 2 252 milliers €. Ils correspondent principalement aux facturations des prestations de services réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions.

Le résultat brut d'exploitation s'élève donc à 3 600 milliers € contre 3 779 milliers € au 31 décembre 2017.

Enfin, après impôt le résultat est de 2 368 milliers € contre 2 483 milliers € en 2017.

En ce qui concerne les fonds de garantie, les charges contentieuses et précontentieuses de l'année s'élèvent à 12,1 millions € contre 12,4 millions € en 2017.

Le solde des fonds de garantie, après enregistrement de dotations reçues dans l'année pour 8,3 millions €, de la charge contentieuse et des produits, imputés aux fonds, représente un solde comptable de 457,7 millions €.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan s'élève à 711 millions €, en hausse de 3,2 % par rapport au 31 décembre 2017.

4.6. Autres informations

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du code de commerce)

	Art D.441I.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441I.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	-					-						
Montant total des factures concernées h.t.	-	-				-						
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	0%	0%				0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	-											
Montant total des factures exclues	-											
(c) Délai de paiement de référence utilsés (contractuel ou délai légal-articleL441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : OUI * Délais légaux : NON						* Délais contractuels : * Délais légaux :					

Il n'y a de factures concernées au titre de l'exercice 2018.

5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce. La société Bpifrance Régions ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

5.1. Gouvernance

5.1.1. Mode d'exercice de la direction générale de Bpifrance Financement

Dans le cadre de son renouvellement, le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 mai 2016, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, la Présidence du Conseil d'Administration est assumée, par Marie ADELINE-PEIX, Directrice exécutive en charge des partenariats régionaux et de l'action territoriale pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. La Direction Générale est, quant à elle, assumée par Arnaud CAUDOUX, Directeur Général Adjoint de Bpifrance en charge des finances et des risques, la durée de son mandat coïncide avec celle de la Présidente du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

5.1.2. Conseil d'Administration au 31 décembre 2018

Présidente du Conseil d'Administration

Marie ADELINE-PEIX
Directrice Exécutive des Partenariats Régionaux et de l'Action Territoriale

Administrateurs

Anne GUERIN
Directrice Exécutive en charge du Financement et du Pilotage du Réseau de Bpifrance

Dominique CAIGNART
Directeur du Réseau Ile-de-France de Bpifrance

Jean-Marie SUQUET
Directeur des Risques de Bpifrance

Véronique VÉDRINE
Directrice du Réseau Sud de Bpifrance

Jean-René JÉGOU
Directeur du Pôle Fonds Régionaux au sein de la Direction des Fonds de Fonds de Bpifrance

La Région Bretagne, représentée par **Martin MEYRIER**,
15ème Vice-Président chargé de l'économie, l'innovation, l'artisanat et les TPE

La Région Hauts-de-France, représentée par **André-Paul LECLERCQ***
Président de la Commission « au travail »

La Région Occitanie, représentée par **Nadia PELLEFIGUE**
5e Vice-Présidente en charge du développement économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur.

** Remplacé à compter du 5 février 2019 par Simon JOMBART, Conseiller Régional*

La Région Grand-Est*

La Région Île-de-France*

Bpifrance Financement, représentée par **Georges PLANES**
Directeur de l'Animation du Réseau de Bpifrance

Censeurs

La Région Auvergne - Rhône-Alpes, représentée par **Martial SADDIER**
6ème Vice-Président délégué aux entreprises, à l'emploi et au développement économique

La Région Pays de la Loire représentée par **Sébastien PILARD**
Vice-Président Croissance bleue et développement international de la Commission entreprise, développement, international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON,
Chef de mission de contrôle économique et financier

5.1.3. Direction Générale

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX
Directeur Général Adjoint en charge des Finances et des Risques de Bpifrance

5.2. Mandats exercés en 2018 par les mandataires sociaux

Présidente du Conseil d'Administration

Marie ADELINE-PEIX
Aucun autre mandat

Administrateurs

Anne GUERIN
Représentante de Bpifrance Participations au Conseil de Surveillance de PSA

Dominique CAIGNART
Membre du Conseil d'Administration de Paris Région Entreprises
Administrateur de SATT LUTECH et de SATT IDF INNOV

Jean-Marie SUQUET
Aucun autre mandat

Véronique VEDRINE
Membre du Conseil d'Administration de la société ACTIA
Administrateur du Groupe La Dépêche du Midi
Président de l'Institut Français des Administrateurs (I.F.A.) Midi-Pyrénées
Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil d'Administration de l'IRDI (Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées) et de MPC (Midi-Pyrénées Croissance)
Vice-Présidente et Trésorière du Comité Régional des Banques de Région Sud

---

* *En attente de nomination du nouveau représentant de la Région*

Jean-René JÉGOU

Membre du Conseil d'Administration des sociétés de capital-risque Galia Venture, Samenar,
Membre du Conseil de direction de Proxipaca
Membre du Conseil de Surveillance des sociétés de capital-risque SORIDEC 2, IRDINOV, et des sociétés de gestion IRDI SORIDEC Gestion, Cap Décisif Management, Capital Grand Est

La Région Bretagne, représentée par **Martin MEYRIER**

Administrateur de Bretagne Jeunes Entreprises, Bretagne Participations, Bretagne Développement Innovation, Pôle d'excellence Cyber
Membre du Comité d'Orientation de Ouest Ventures 1, Ouest Ventures 2, Ouest Ventures 3, Go Capital Amorçage et Go Capital Amorçage 2
Membre du Conseil de la Stratégie de Breizh Up
Membre titulaire de Bretagne Commerce International, du Comité technique économie, de l'Etablissement public foncier de Bretagne et de l'Institut Maupertuis
Membre titulaire du Conseil de Surveillance de ADERE 35
Membre suppléant du Conseil de Surveillance de Bretagne Capital Solidaire et de la SA bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN)

La Région Hauts-de-France, représentée par **André-Paul LECLERCQ**

Administrateur de Mobilis Banque, Voltalia et Picardie Investissement
Président du Conseil de Surveillance de Entreprise Promotion SAD
Gérant des sociétés civiles Ancre et Berand
Administrateur représentant la Région Hauts-de-France de SAS Inovam Tourcoing, Finorpa – PP Lens, Finorpa - SCR Lens, du FRG Finorpa Lille, Finorpa Financement Lens et Finorpa Conseils Lens
Membre du Conseil de Surveillance de Acanthe SCA, Cimofat SCA, Valorest SCA et Soderec SC

La Région Occitanie, représentée par **Nadia PELLEFIGUE**

Vice-Présidente de la Société Publique Locale d'Aménagement Grand Toulouse Europolia
Membre du Conseil de Surveillance d'IRDINOV et d'IRDI Gestion
Administratrice de S.O.R.I.D.E.C de Montpellier et de Midi Pyrénées Croissance

Bpifrance Financement, représentée par **Georges PLANES**

Aucun autre mandat

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Représentant permanent de la Bpifrance Financement au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) et de TechnipFMC PLC

5.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice. Ils ne détiennent par ailleurs aucun autre mandat dans le groupe.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

5.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont définies par les statuts de la société, mis à jour par l'Assemblée Générale réunie le 9 janvier 2015. Elles sont également définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui a été adopté le 13 décembre 2017.

5.4.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres, tous nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires :

- La Présidente du Conseil d'Administration
- Cinq représentants des Régions Ile-de-France, Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France et Grand Est
- Un représentant de l'actionnaire de référence qui est Bpifrance Financement
- Cinq administrateurs qui sont des directeurs opérationnels du groupe Bpifrance.

Le quorum ainsi requis pour réunir le Conseil d'Administration est subordonné à la présence physique d'au moins six administrateurs.

Au 31 décembre 2018, 4 femmes et six hommes siègent en tant qu'administrateurs. A noter, que les représentants des Régions Grand Est et Ile-de-France ne sont pas à ce jour désignés.

Participent aux réunions du Conseil, outre les administrateurs, 2 censeurs représentant les Régions Auvergne – Rhône-Alpes et Pays de la Loire nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires, les Commissaires aux Comptes représentés par les Cabinets MAZARS et KPMG SA, le Commissaire du Gouvernement (ou en son absence le Commissaire adjoint du Gouvernement) ainsi que le Directeur Général.

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent de la Présidente, sauf impossibilité, une convocation mentionnant l'ordre du jour, ainsi que les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil, trois jours au moins avant la date de la réunion.

La Présidente préside les réunions du Conseil d'Administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur. Conformément aux statuts de la société, les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents et représentés. En cas de partage des voix, celle de la Présidente est prépondérante. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et envoyé à tous les membres au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante qui l'approuvera.

5.4.2. Activité du Conseil d'Administration en 2018

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en 2018 et chacune de ses réunions a fait l'objet d'une présentation détaillée de l'activité.

Le 16 mai 2018, le Conseil a arrêté les comptes au 31 décembre 2017 de la société ainsi que le rapport de gestion relatif à l'exercice 2017, convoqué l'Assemblée Générale annuelle et a fixé les coefficients multiplicateurs des fonds régionaux de garantie FEDER Guadeloupe et PACA.

Le 19 décembre 2018, le Conseil a fixé les coefficients multiplicateurs des fonds régionaux de garantie pour 2019. Il a été informé des prévisions d'atterrissage des comptes 2018 de la société et adopté son budget pour 2019. A cette occasion, il a également pris connaissance de l'actualisation de la politique de placement de Bpifrance Régions. Enfin, il a adopté le calendrier de ses réunions pour l'année 2019.

6. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2019

- **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou mentionnées aux dits rapports.

- **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'élève à 2 368 319,27 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 1 309,24 euros, le bénéfice disponible s'élève à 2 369 628,51 euros.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018 de la façon suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	2 368 319,27
Report à nouveau	1 309,24
Soit un solde disponible de	***2 369 628,51***
Dotation à la réserve légale	0,00
Soit un solde distribuable de	**2 369 628,51**
Dotation aux autres réserves	2 365 000,00
Report à nouveau créditeur	***4 628,51***

- **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

- **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R 225-81, R 225-85 et R 225-102 du code de commerce)

(en milliers €)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
Nombre d'actions émises	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en milliers €)					
Chiffres d'affaires	4 667	4 914	5 407	5 876	6 174
Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	2 484	2 986	3 238	3 779	3 747
Impôt sur les bénéfices	830	1 069	1 163	1 296	1 231
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	1 654	1 917	2 075	2 483	2 368
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RÉSULTATS PAR ACTION (en €)					
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissement et provisions	6,89	7,99	8,65	10,35	10,48
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	6,89	7,99	8,65	10,34	9,87
Dividende attribué à chaque action	0,00	0 00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale (en milliers €)	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc…) (en milliers €)	0	0	0	0	0

8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE

8.1. Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre 2018

(en €)

ACTIF	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
CAISSE, BANQUES CENTRALES		0	0
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	1	190 859 344	194 472 499
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2	106 329 755	94 454 830
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1	263 681 934	230 990 043
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	1	107 121 936	141 748 479
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		0	0
CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		0	0
LOCATION SIMPLE		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0	0
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		0	0
ACTIONS PROPRES		0	0
AIDES AU FINANCEMENT DE L'INNOVATION		0	0
AUTRES ACTIFS	3	42 794 563	26 999 709
COMPTES DE RÉGULARISATION	4	12 723	21 808
TOTAL DE L'ACTIF		**710 800 255**	**688 687 368**

Bilan au 31 décembre 2018

(en €)

PASSIF	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
BANQUES CENTRALES		0	0
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	5	2 114 504	2 930 803
OPÉRATIONS AVEC LA CLIÈNTELE		0	0
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		0	0
AUTRES PASSIFS	6	92 720 773	93 198 790
COMPTES DE RÉGULARISATION	7	30 074 751	26 332 790
PROVISIONS		0	0
DETTES SUBORDONNÉES		0	0
FONDS DE GARANTIE PUBLICS	8	457 726 475	440 839 221
RESSOURCES NETTES D'INTERVENTION À L'INNOVATION	9	101 316 706	100 907 038
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX		0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	10	**26 847 046**	**24 478 726**
- CAPITAL SOUSCRIT		*4 800 000*	*4 800 000*
- PRIMES D'ÉMISSION		*612 417*	*612 417*
- RÉSERVES		*19 065 000*	*16 580 000*
- REPORT A NOUVEAU		*1 310*	*3 754*
- RÉSULTAT DE L'EXERCICE		*2 368 319*	*2 482 555*
TOTAL DU PASSIF		**710 800 255**	**688 687 368**

Hors bilan au 31 décembre 2018

HORS-BILAN	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNÉS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	11	1 052 247 678	988 370 851
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0

Compte de résultat au 31 décembre 2018

(En €)	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	12	6 261 760	5 783 789
Intérêts et charges assimilées		-312 600	-254 414
Revenus des titres à revenu variable		0	0
Commissions (produits)		0	0
Commissions (charges)		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-147 211	-449
Autres produits d'exploitation bancaire		59 167	92 940
Autres charges d'exploitation bancaire		-9 101	-14 485
PRODUIT NET BANCAIRE		**5 852 015**	**5 607 381**
Charges générales d'exploitation	13	-2 252 370	-1 828 661
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**3 599 645**	**3 778 720**
Coût du risque		0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**3 599 645**	**3 778 720**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**3 599 645**	**3 778 720**
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-1 231 326	-1 296 165
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RÉSULTAT NET		**2 368 319**	**2 482 555**

8.2. Annexe comptable

• Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

• Présentation des comptes

Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par Bpifrance Régions,
- l'activité fiscalisée de Bpifrance Régions ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation du compte de résultat s'appuie sur cinq soldes intermédiaires de gestion : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

• Principes comptables retenus pour l'évaluation des titres de placement

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

• Méthode d'évaluation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés se décomposent en :

Immobilisations incorporelles : logiciels acquis, développés ou en cours de développement.
Les immobilisations incorporelles sont amorties dès leur mise en exploitation sur une durée économique de 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

  Bpifrance Régions ne détient aucune immobilisation corporelle.

• Principes et méthodes comptables d'évaluation des opérations génératrices d'un risque de crédit

- **Principe de ventilation des encours**

  L'activité de Bpifrance Régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus pour les engagements hors bilan ont été arrêtés selon l'information en possession de Bpifrance Régions.

  Depuis 2015, les encours des clients déclarés en défaut par la banque partenaire sont classés en encours sains sous surveillance (Watch List).

  Les encours douteux correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions détient une information de défaut sur la contrepartie. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

  Les encours douteux compromis correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informé de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective.

- **Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés**

  L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. Bpifrance Régions l'indemnise au terme de ce processus, en intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance et sur la durée du portage.

Provisions sur encours de Bpifrance Régions

La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie de Bpifrance Régions. Le risque d'appel en garantie de Bpifrance Régions est provisionné pour chaque dossier en contentieux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers tombés en contentieux.

- **Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré**

  L'actualisation des pertes prévisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

- **Fonds de garantie**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, les Régions mettent à la disposition de Bpifrance Régions des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part. L'aide à l'innovation est réalisée par l'intermédiaire de Bpifrance Financement.

Les ressources accordées par les Régions figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes, charges et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- au passif, les fonds de garantie (cf. note 8), les ressources d'intervention à l'innovation (cf note 9) ;
- au hors bilan, les garanties données (cf. note 11),

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics ».

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Régions des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est classé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « Ressources d'intervention à l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses, subventions décaissées).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 8.2 et 9.2 ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

- **Principe de rattachement des produits et des charges**

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

- **Engagements sociaux**

Aucun engagement de retraite n'a été constaté puisque la société Bpifrance Régions n'emploie pas de personnel.

Note 1 - Portefeuille titres

1.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2018

(En €)	Effets publics et Valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2017	**194 472 499**	**230 990 043**	**141 925 252**
Entrées et autres mouvements (1)	-2 605 371	307 677 583	67 749 999
Sorties	-1 000 000	-274 102 000	-102 195 011
Variation des créances rattachées	-7 784	-883 692	0
Montant brut au 31/12/2018	**190 859 344**	**263 681 934**	**107 480 240**
Dépréciations cumulées au 31/12/2018 (2)	0	0	-358 304
Montant net au 31/12/2018	**190 859 344**	**263 681 934**	**107 121 936**

(1) Y compris amortissement des surcotes/décotes

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Les titres détenus en emploi des Fonds de Garantie s'élèvent à 477 125 526 euros

Les titres détenus en emploi des Fonds de Garantie Régionaux à l'Innovation s'élèvent à 59 755 778 euros

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018

(en €)	D ≤ 3 m	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	15 312 771	67 587 008	105 110 824	2 848 741	**190 859 344**
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 967 292	180 007 447	0	49 254 846	452 349	**263 681 934**
	33 967 292	**195 320 218**	**67 587 008**	**154 365 670**	**3 301 090**	**454 541 278**
	451 240 188					

1.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

	31/12/2018						31/12/2017
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		Total	Total
(en €)		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0	0	0	0	107 121 936	107 121 936	141 748 479
Investissement	190 859 344	59 938 610	203 743 324	0	0	454 541 278	425 462 542
Total	**190 859 344**	**263 681 934 (*)**		**107 121 936**		**561 663 214**	**567 211 021**

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0

- Titres émis par d'autres émetteurs : 263 681 934 euros

1.3. Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses et hors créances douteuses) au 31 décembre 2018

(en €)	Valeur brute comptable	Valeur De marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	107 480 240	107 121 936	-358 304	-358 304	0
Titres d'investissement	454 541 278	472 340 175	17 798 897		

Le portefeuille se décompose entre Fonds propres et Fonds de garantie :

(en €)

Fonds Propres	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	1 999 996	1 994 131	-5 865	-5 865	0
Titres d'investissement	23 140 218	23 749 740	609 522		

(en €)

Fonds de Garantie	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	105 480 244	105 127 805	-352 439	-352 439	0
Titres d'investissement	431 401 060	448 590 435	17 189 375		

• Note 2 - Créances sur les établissements de crédit

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes à vue	106 329 755	94 454 830
Total	**106 329 755**	**94 454 830**

• Note 3 – Autres actifs

(en €)

Autres actifs	31/12/2018	31/12/2017
Régions - Dotations à recevoir sur fonds de garantie	42 591 425	26 922 981
Fonds de garantie des dépôts	42 875	50 875
Clients commissions	74 008	25 853
Créances fiscales	86 255	0
Total	**42 794 563**	**26 999 709**

Note 4 – Comptes de régularisation - Actif

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Commissions à recevoir (Cut-Off) :		
- sur fonds propres	*5 710*	*9 223*
- sur fonds de garantie	*5 710*	*9 222*
Produits à recevoir sur fonds en gestion pour compte de tiers	1 053	3 363
Débiteurs divers	250	0
Total	**12 723**	**21 808**

Note 5 – Dettes sur les établissements de crédit

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes à vue	2 114 504	2 930 803
Total	**2 114 504**	**2 930 803**

Note 6 – Autres Passif

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts et taxes	3 271	139 018
Créditeurs divers	48 743	9 034
Contentieux à payer sur fonds de garantie	92 270 271	90 652 250
Régions – Dotations à restituer sur fonds de garantie	398 488	2 398 488
Total	**92 720 773**	**93 198 790**

Note 7 – Comptes de régularisation - Passif

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation à payer	**42 643**	**1 447 307**
Commissions constatées d'avance (Cut-off) :		
- sur fonds propres	*1 147 178*	*864 199*
- sur fonds de garantie	*1 147 008*	*864 036*
Commissions perçues d'avance (commissions uniques et uniques simplifiées)	**27 737 922**	**23 157 248**
Total	**30 074 751**	**26 332 790**

Note 8 – Évolution des fonds de garantie

8.1. Situation comptable des Fonds de Garantie Régionaux

(en €)

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2017	Dotations 2018	Remboursements et redéploiements 2018	Résultats 2018	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2018	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Midi-Pyrénées	11 889 289			-306 775	11 582 514	2 181 240	13 763 754
Région Haut-Rhin	14 579		-12 650	6 164	8 093	145 705	153 798
Région PACA	9 231 762	15 534 73	-496 141	-169 650	24 100 703	949 988	25 050 691
Auvergne	8 273 830		-3 445 044	-249 971	4 578 815	1 734 691	6 313 506
Pays de la Loire	31 797 285		-680 952	-419 301	30 697 032	5 834 390	36 531 422
Poitou-Charentes	2 995 519			-24 262	2 971 257	1 069 621	4 040 878
Champagne-Ardenne	3 960 074		-700 000	191 012	3 451 086	1 153 473	4 604 559
Seine et Marne	242 468			2 277	244 745	30 137	274 882
Gironde fac33	40 241			1 298	41 539	59 892	101 431
Picardie	2 082 502		-547 207	-95 403	1 439 892	1 164 978	2 604 870
Région Centre	6 913 042			-123 032	6 790 010	2 467 065	9 257 075
Centre-Val de Loire	2 638 616			-36 070	2 602 546	123 514	2 726 060
Lorraine	14 663 317			-126 354	14 536 963	6 202 724	20 739 687
Corse	18 252 760			247 850	18 500 610	1 584 557	20 085 167
Alsace	4 132 946			-15 337	4 117 609	1 339 201	5 456 810
Haute-Normandie	3 484 994			79 538	3 564 532	1 249 268	4 813 800
Franche-Comté	7 118 442			184 380	7 302 822	1 604 949	8 907 771
Moselle	50 415		-31 342	154	19 227	69 019	88 246
Ile-de-France	111 436 681			-1 938 168	109 498 513	27 686 667	137 185 180
Sarthe	128 253		-42 543	1 447	87 157	4 076	91 233
Aquitaine	2 351 351			282 825	2 634 176	1 517 377	4 151 553
Paris	6 056 722		-200 000	4 805	5 861 527	1 250 663	7 112 190
Basse-Normandie	8 480 069			-292 286	8 187 783	1 648 515	9 836 298
Languedoc-Roussillon	3 111 379			91 946	3 203 325	1 135 071	4 338 396
Région Bas-Rhin	1 443 020			18 324	1 461 344	186 592	1 647 936
Région Bretagne	22 998 925		-4 000 000	321 228	19 320 153	4 843 838	24 163 991
Bourgogne	5 385 309			-61 051	5 324 258	1 466 394	6 790 652
Nord-Pas-de-Calais	11 926 930		-2 814 745	-543 461	8 568 724	6 962 906	15 531 630
Rhône-Alpes	23 097 609		-3 023 317	-378 326	19 695 966	6 111 537	25 807 503
Limousin	3 971 821			230 593	4 202 414	1 729 093	5 931 507
Assurance des fds reg	53 872 037	833 121	-526 484	389 378	54 568 052	0	54 568 052
Fip Franche-Comté	308 799			2 247	311 046	0	311 046
Rhône-Alpes FRERA	3 042 682		-2 834 545	62 687	270 824	950 718	1 221 542
Hauts-de-France	11 848 699		3 361 952	-174 630	15 036 021	704 868	15 740 889
Normandie	4 245 322			-2 203	4 243 119	149 154	4 392 273
Auvergne Rhône-Alpes	4 813 028		9 302 906	68 506	14 184 440	179 064	14 363 504
Occitanie	9 340 695			-142 519	9 198 176	262 057	9 460 233
Bourgogne Franche-Comté	3 364 498			74 953	3 439 451	0	3 439 451
Grand Est	10 775 127			-46 718	10 728 409	163 002	10 891 411
Nouvelle Aquitaine	10 057 516			81 016	10 138 532	0	10 138 532
Réunion	1 000 668			9 434	1 010 102	0	1 010 102
Guadeloupe		8 200 000	1 800 000	2 968	10 002 968	0	10 002 968
Total	**440 839 221**	**24 567 853**	**-4 890 112**	**-2 790 487**	**457 726 475**	**85 916 004**	**543 642 479**

8.2. Résultat des Fonds Régoniaux de Garantie

(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus-values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisions pré-contentieuses	Résultats
Midi-Pyrénées	99 949		159 507	-16 931	-340 090	-209 210	-306 775
Région Haut-Rhin	1 151		5	5 008	0	0	6 164
Région PACA	73 844		54 776	-87 615	-66 355	-144 300	-169 650
Auvergne	58 183		60 897	165 226	-462 450	-71 827	-249 971
Pays de la Loire	185 725		349 181	348 376	-1 901 553	598 970	-419 301
Poitou-Charentes	29 305		31 887	14 101	-87 287	-12 268	-24 262
Champagne-Ardenne	33 029		45 759	235 189	-161 492	38 527	191 012
Seine et Marne	1 986		1	290	0	0	2 277
Gironde fac33	733		30	535	0	0	1 298
Picardie	22 937		19 630	161 874	-308 941	9 097	-95 403
Région Centre	68 060		90 267	-76 795	-354 468	149 904	-123 032
Centre-Val de Loire	21 721		84 189	-47 252	-44 267	-50 461	-36 070
Lorraine	154 545		156 380	126 314	-574 005	10 412	-126 354
Corse	144 675		144 812	-32 233	-17 312	7 908	247 850
Alsace	40 127		48 884	163 396	-262 234	-5 510	-15 337
Haute-Normandie	35 376		34 025	124 881	-230 120	115 376	79 538
Franche-Comté	64 702		78 211	172 027	-113 389	-17 171	184 380
Moselle	749		0	9 185	-9 780	0	154
Ile-de-France	1 039 473		4 579 949	-1 698 318	-5 497 196	-362 076	-1 938 168
Sarthe	900		509	38	0	0	1 447
Aquitaine	30 111		18 870	277 336	-60 480	16 988	282 825
Paris	52 780		12 695	-30 828	-51 391	21 549	4 805
Basse-Normandie	71 319		104 777	-300 718	-173 102	5 438	-292 286
Languedoc-Roussillon	31 682		30 795	203 010	-132 648	-40 893	91 946
Région Bas-Rhin	11 904		40	6 380	0	0	18 324
Région Bretagne	202 856		440 468	234 022	-546 720	-9 398	321 228
Bourgogne	50 296		68 269	246 136	-353 580	-72 172	-61 051
Nord-Pas-de-Calais	131 210		96 330	6 416	-797 952	20 535	-543 461
Rhône-Alpes	199 295		263 291	239 677	-1 066 996	-13 593	-378 326
Limousin	43 801		49 531	469 067	-340 776	8 970	230 593
Assurance des fds reg	389 378		0	0	0	0	389 378
Fip Franche-Comté	2 247		0	0	0	0	2 247
Rhône-Alpes FRERA	18 663		1 645	197 995	-155 616	0	62 687
Hauts-de-France	103 155		503 081	-336 657	-299 743	-144 466	-174 630
Normandie	34 860		193 406	-131 942	-100 192	1 665	-2 203
Auvergne Rhône-Alpes	81 245		348 908	-179 064	-182 583	0	68 506
Occitanie	75 711		102 798	-97 291	-58 971	-164 766	-142 519
Bourgogne Franche-Comté	27 435		100 524	0	-53 006	0	74 953
Grand Est	71 926		103 103	-31 983	-58 746	-131 018	-46 718
Nouvelle Aquitaine	79 834		18 332	0	-17 150	0	81 016
Réunion	8 096		4 297	0	-2 959	0	9 434
Guadeloupe	2 968		0		0		2 968
Total	**3 797 942**	**0**	**8 400 059**	**338 852**	**-14 883 550**	**-443 790**	**-2 790 487**

Note 9 – Évolution des Fonds Régionaux Innovation

9.1. Situation comptable des Fonds Régionaux à l'Innovation

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2017	Dotations 2018	Remboursements et redéploiements 2018	Reversement au fonds d'assurance	Résultats 2018	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2018	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Limousin								
Subventions	614 316		760 645		-136 939	1 238 022		1 238 022
PTZI	3 607 532				-354 537	3 252 995	828 781	4 081 776
AR	951 342				-281 197	670 145	222 350	892 495
Franche-Comté								
Subventions	2 700 009				-826 781	1 873 228		1 873 228
PTZI	1 216 822				62 302	1 279 124		1 279 124
AR	1 118 495		-19 540	977	-90 774	1 009 158	156 164	1 165 322
Franche-Comté fiso								
Subventions					0			
PTZI					0			
AR	69 767		-4 285	214	-4 265	61 431	58 408	119 839
Bourgogne - Franche Comté								
Subventions	4 558 706	4 100 000	1 288 655		-3 074 007	6 873 354		6 873 354
PTZI	1 416 000	500 000	-631 579	6 579	-77 081	1 213 919		1 213 919
AR	1 420 572	500 000	-421 053	-3 947	-29 640	1 465 932		1 465 932
Paris								
Subventions	3 296 464	3 000 000	247 290		-2 634 035	3 909 719		3 909 719
PTZI	671				0	671		671
AR	2 435 064				-232 131	2 202 933	585 102	2 788 035
Pays de Loire								
Subventions	4 534 420		-500 000		-1 984 322	2 050 098		2 050 098
PTZI					0			
AR					0			
Franche-comté Doubs								
Subventions	113 528				-16 364	97 164		97 164
PTZI					0			
AR	621				0	621		621
Franche-comté CAGB								
Subventions	713 984				-39 233	674 751		674 751
PTZI					0			
AR	265 248				23 899	289 147	56 250	345 397
Franche-comté Haute-Saône								
Subventions	23 205				0	23 205		23 205
PTZI					0			
AR	122 681				4 973	127 654		127 654
Franche-comté Jura								
Subventions	80 936				-19 600	61 336		61 336
PTZI					0			
AR					0			
Franche-comté Agglo de Montbéliard								
Subventions	29 293				0	29 293		29 293
PTZI					0			
AR	147 933		-97 000	4 850	-6	55 777		55 777
Franche-comté Belfort								
Subventions					0			
PTZI					0			
AR	121 254				-427	120 827		120 827
Franche-comté Agglo de Belfort								
Subventions					0			
PTZI					0			
AR	261 410		-16 734	837	-421	245 092		245 092
Ile de France								
Subventions	8 681 766	10 482 234	8 438 912		-8 995 520	18 607 392		18 607 392
PTZI								
AR	8 741 011	400 000	-7 231 739	322 787	-10 924	2 221 135	197 499	2 418 634
Nouvelle Calédonie								
Subventions	50 815				-259 530	-208 715		-208 715
PTZI	194 057			8 296	-8 400	193 953		193 953
AR	388 116			19 092	0	407 208		407 208
Sous Total	**47 876 038**	**18 982 234**	**1 813 572**	**359 685**	**-18 984 960**	**50 046 569**	**2 104 554**	**52 151 123**

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2017	Dotations 2018	Remboursements et redéploiements 2018	Reversement au fonds d'assurance	Résultats 2018	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2018	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Sous Total	**47 876 038**	**18 982 234**	**1 813 572**	**359 685**	**-18 984 960**	**50 046 569**	**2 104 554**	**52 151 123**
Bretagne								
Subventions	709 597	600 000			-932 118	377 479		377 479
PTZI					0			
AR					0			
Lorraine								
Subventions	301 550				-76 337	225 213		225 213
PTZI	2 875 660				319 973	3 195 633	360	3 195 993
AR	3 312 090				-327 614	2 984 476	812 750	3 797 226
Lorraine fiso								
Subventions					0			
PTZI	127				0	127		127
AR	127				0	127		127
Alsace								
Subventions	996 901				-599 036	397 865		397 865
PTZI	1 501 419				-11 779	1 489 640		1 489 640
AR	3 975 720				-54 954	3 920 766	163 614	4 084 380
Grand Est								
Subventions	2 315 845				-697 323	1 618 522		1 618 522
PTZI	7 156 887				-539 981	6 616 906	300 000	6 916 906
AR	5 530 458				-447 460	5 082 998	347 500	5 430 498
Haute-Normandie								
Subventions	-1 858				0	-1 858		-1 858
PTZI	186 383				-10 329	176 054		176 054
AR	851 550				-7 410	844 140	39 000	883 140
Languedoc-Roussillon								
Subventions	145 681				-64 086	81 595		81 595
PTZI	8 632 827		128 572	-6 429	-1 516 602	7 238 368	1 731 200	8 969 568
AR	4 115 346		-128 572	6 429	-421 368	3 571 835	532 385	4 104 220
Languedoc-Roussillon fiso								
Subventions					0			
PTZI	123 995				-298	123 697		123 697
AR	610 204				-25 668	584 536	21 199	605 735
Champagne-Ardenne								
Subventions	-890				0	-890		-890
PTZI	170 651				-1 322	169 329		169 329
AR	35 185				-99	35 086		35 086
PACA								
Subventions	1 995 195		1 560 000		-2 245 705	1 309 490		1 309 490
PTZI	413 569		-307 000	15 350	10 110	132 029		132 029
AR	2 825 589		-1 253 000	62 650	-58 060	1 577 179		1 577 179
PACA fiso								
Subventions					0			
PTZI	239 639				-626	239 013		239 013
AR	291 989				-31 494	260 495	33 705	294 200
Basse-Normandie								
Subventions	-185				0	-185		-185
PTZI	176 762				14 482	191 244	88 000	279 244
AR	59 481				-216	59 265		59 265
Normandie								
Subventions	193 859	300 000			-324 356	169 503		169 503
PTZI	1 747 480	800 000	-2 857	-39 857	-80 379	2 424 387	100 000	2 524 387
AR	1 542 167	900 000	2 857	-45 143	-143 057	2 256 824	80 000	2 336 824
Martinique								
Subventions		405 000				405 000		405 000
PTZI		645 000		-10 750		634 250		634 250
AR		450 000		-7 500		442 500		442 500
AURA								
Subventions						0		0
PTZI		2 500 000		-62 500		2 437 500		2 437 500
AR						0		0
Total	**100 907 038**	**25 582 234**	**1 813 572**	**271 935**	**-27 258 072**	**101 316 707**	**6 354 267**	**107 670 974**

9.2 Résultat des Fonds Régionaux à l'Innovation

(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décaissement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats
Limousin								
Subventions					-136 939			-136 939
PTZI			-30 706			-323 900	69	-354 537
AR			-9 564			-222 350	-49 283	-281 197
Franche-Comté								
Subventions					-826 781			-826 781
PTZI			-4 698			67 000		62 302
AR			-4 338			549 804	-636 240	-90 774
Franche-Comté fiso								
Subventions								
PTZI								
AR			4 133			-8 408	10	-4 265
Bourgogne - Franche Comté								
Subventions		-200 436			-2 873 571			-3 074 007
PTZI		-75 720	-1 361					-77 081
AR		-29 640						-29 640
Paris								
Subventions		-133 500			-2 501 744		1 209	-2 634 035
PTZI								
AR			-17 550			89 249	-303 830	-232 131
Pays de Loire								
Subventions		-98 640			-1 885 682			-1 984 322
PTZI								
AR								
Franche-comté Doubs								
Subventions					-16 364			-16 364
PTZI								
AR								
Franche-comté CAGB								
Subventions					-39 233			-39 233
PTZI								
AR		4 200	-551			20 250		23 899
Franche-comté Haute-Saône								
Subventions								
PTZI								
AR			-197			24 282	-19 112	4 973
Franche-comté Jura								
Subventions					-19 600			-19 600
PTZI								
AR								
Franche-comté Agglo de Montbéliard								
Subventions								
PTZI								
AR			-6					-6
Franche-comté Belfort								
Subventions								
PTZI								
AR			-427					-427
Franche-comté Agglo de Belfort								
Subventions								
PTZI								
AR			-421					-421
Ile de France								
Subventions		-442 007			-8 553 513			-8 995 520
PTZI								
AR			-2 815			5 331	-13 440	-10 924
Nouvelle Calédonie								
Subventions		-9 355			-250 175			-259 530
PTZI		-8 400						-8 400
AR								
Sous Total	**0**	**-993 498**	**-68 501**	**0**	**-17 103 602**	**201 258**	**-1 020 617**	**-18 984 960**

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décaissement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats
Sous Total	**0**	**-993 498**	**-68 501**	**0**	**-17 103 602**	**201 258**	**-1 020 617**	**-18 984 960**
Bretagne								
Subventions		-42 360			-889 758			-932 118
PTZI								
AR								
Lorraine								
Subventions					-76 337			-76 337
PTZI			-26 847			517 820	-171 000	319 973
AR			-22 810			-290 850	-13 954	-327 614
Lorraine fiso								
Subventions								
PTZI								
AR								
Alsace								
Subventions					-599 036			-599 036
PTZI			-11 779					-11 779
AR			-14 680			61 386	-101 661	-54 955
Grand Est								
Subventions		-53 505			-643 818			-697 323
PTZI		-233 100	-6 881			-300 000		-539 981
AR		-99 960				-347 500		-447 460
Haute-Normandie								
Subventions								
PTZI			-2 329			152 000	-160 000	-10 329
AR			-6 160			53 750	-55 000	-7 410
Languedoc-Roussillon								
Subventions					-64 086			-64 086
PTZI		-3 300	-42 750			-1 371 200	-99 352	-1 516 602
AR			-13 165	840		-162 593	-246 450	-421 368
Languedoc-Roussillon fiso								
Subventions								
PTZI			-298					-298
AR			-270	3 600		-21 199	-7 799	-25 668
Champagne-Ardenne								
Subventions								
PTZI			-1 322					-1 322
AR			-120				21	-99
PACA								
Subventions		-89 750			-2 155 955			-2 245 705
PTZI		10 500	-390					10 110
AR		-58 000	-60					-58 060
PACA fiso								
Subventions								
PTZI			-626					-626
AR		2 250	-39			-33 705		-31 494
Basse-Normandie								
Subventions								
PTZI			-2 018			16 500		14 482
AR			-216					-216
Normandie								
Subventions		-17 190			-307 166			-324 356
PTZI		-72 900	-7 479					-80 379
AR		-62 400	-657				-80 000	-143 057
Total	**0**	**-1 713 213**	**-229 397**	**4 440**	**-21 839 758**	**-1 524 333**	**-1 955 812**	**-27 258 073**

Note 10 - Capitaux propres

(en €)	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Autres mouvements	31/12/2018
Capital	4 800 000	0	0	4 800 000 (2)
Primes d'émission	612 417	0	0	612 417
Réserve légale	480 000	0	0	480 000
Autres réserves	16 100 000	2 485 000	0	18 585 000
Report à nouveau	3 754	-2 445	1	1 310
Résultat de l'exercice	2 482 555	-2 482 555	2 368 319 (1)	2 368 319
Total	**24 478 726**	**0**	**2 368 320**	**24 478 726**

(1) Résultat 2018

(2) Le capital social est composé de 240 000 actions d'une valeur nominale de 20 euros

La répartition du capital est la suivante :	31/12/2018
Bpifrance Financement	99,99%
Autres	0,01%

Note 11 - Engagements hors bilan des Fonds de Garantie

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Midi-Pyrénées	19 414 758	25 670 920
Région Haut-Rhin	0	1 929
Région PACA	9 576 259	7 528 924
Auvergne	6 151 862	9 125 289
Pays de loire	42 168 312	46 747 643
Poitou-Charentes	3 494 186	4 734 875
Champagne-Ardenne	4 994 732	7 507 573
Seine et Marne	0	1 246
Gironde fac33	3 900	9 267
Picardie	1 556 081	2 536 033
Région Centre	8 384 257	11 441 690
Centre-Val de Loire	6 281 111	3 548 116
Lorraine	18 066 408	24 718 481
Corse	17 772 861	23 719 006
Alsace	5 697 801	7 495 392
Haute-Normandie	3 408 069	4 955 802
Franche-Comté	8 982 793	11 635 075
Moselle	0	0
Ile-de-France	441 811 842	391 684 958
Sarthe	66 208	106 809
Aquitaine	2 179 232	3 265 748
Paris	1 485 923	2 681 308
Basse-Normandie	10 778 336	15 801 858
Languedoc-Roussillon	3 674 593	5 226 268
Région Bas-Rhin	5 238	7 939
Région Bretagne	40 245 503	41 933 724
Bourgogne	6 949 105	9 722 674
Nord-Pas-de-calais	9 880 129	16 560 701
Rhône-Alpes	58 210 327	33 517 396
Limousin	5 713 322	8 160 889
Fip Franche-Comté	0	0
Fip Poitou-Charentes	0	0
Rhône-Alpes FRERA	116 715	406 049
Hauts-de-France	48 590 250	32 275 427
Normandie	19 524 812	10 678 722
Auvergne Rhône-Alpes	0	13 225 240
Occitanie	11 715 811	5 772 089
Bourgogne Franche-Comté	12 107 892	2 669 000
Grand Est	13 476 868	4 527 692
Nouvelle Aquitaine	9 497 573	0
Réunion	983 341	0
Autres Fonds	42 875	42 876
Engagements fonds de garantie	**853 009 285**	**789 644 628**
Engagements douteux fonds de garantie	**113 092 495**	**110 594 614**
Total engagements des fonds de garantie	**966 101 780**	**900 239 242**
Fonds Régionaux de l'Innovation-FRGI	79 791 729	83 301 620
Engagements douteux fonds de garantie à l'Innovation	**6 354 169**	**4 829 989**
Total engagements des fonds de garantie à l'Innovation	**86 145 898**	**88 131 609**
Total général engagements des fonds de garantie	**1 052 247 678** (1)	**988 370 851**

(1) Dont 268 090 494 euros d'engagements donnés à Bpifrance Financement

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par Bpifrance Régions au 31 décembre 2018. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 95 M€.

Ventilation des engagements hors bilan au 31 décembre 2018

- **Par grands types de contrepartie**

(en €)	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres	Total
Engagement de garantie	932 758 139	0	42 875	0	0	**932 801 014**
Engagement de garantie douteux compromis	119 446 664	0	0	0	0	**119 446 664**

- **Par secteurs d'activité économique**

(en €)	Industrie	Commerce	Services	Tourisme	BTP	TOTAL
Engagement de garantie	112 962 148	103 801 214	566 798 340	128 057 298	21 182 014	**932 801 014**
Engagement de garantie douteux compromis	25 845 848	19 134 713	55 456 220	12 307 456	6 702 427	**119 446 664**

Note 12 - Intérêts et produits assimilés

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements de crédit	410 287	531 130
Opérations avec la clientèle (commissions de garantie)	5 624 026	5 025 270
Opérations sur titres	227 447	227 389
Total	**6 261 760**	**5 783 789**

Note 13 - Charges générales d'exploitation

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Convention de prestations de services avec Bpifrance Financement	-2 014 970	-1 559 664
Autres frais administratifs	-237 400	-268 997
Total	**-2 252 370**	**-1 828 661**

Note 14 – Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

Note 15 – activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance Régions (mandataire) pour le compte de tiers (mandant) ne figurent pas au bilan de la banque.

	31/12/2018						
	Actif			Passif			Hors bilan
(en €)	Créances	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Lorraine Forêt Bois	0	2 291 640	2 291 640	237 123	2 054 517	2 291 640	223 698
Pyrénées Atlantiques	0	499 858	499 858	310 733	189 125	499 858	444 069
Midi Pyrénées - Tempête Bois	0	65 793	65 793	0	65 793	65 793	0
PACA	0	127 659	127 659	0	127 659	127 659	0
Lorraine Garantie - Immo	7 996	585 169	593 165	0	593 165	593 165	0
Lorraine Garantie - Relais Loyers	0	106 378	106 378	0	106 378	106 378	0
Total	**7 996**	**3 676 497**	**3 684 493**	**547 856**	**3 136 637**	**3 684 493**	**667 767**

Note 16 – Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

Note 17 – Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Bpifrance SA (Groupe)

27-31 Avenue du général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
507 523 678 RCS Créteil

Bpifrance Financement (Sous-groupe)

27-31 Avenue du général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
320 252 489 RCS Créteil

Les états financiers consolidés des sociétés visées ci-dessus sont disponibles sur le site : www.bpifrance.fr

9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes sociaux

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Bpifrance Régions S.A.
27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 30 pages
Référence : US-192-24

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort
Capital social : €.4 800 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Bpifrance Régions S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Provisionnement du risque de crédit :

  Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

- Valorisation des titres et instruments financiers :

  Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les « règles de présentation et d'évaluation » ainsi que la note 1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 6 mai 2019

Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 6 mai 2019

Matthew Brown
Associé

9.2. Rapport sur les conventions et engagements réglementés

Bpifrance Régions

Société anonyme au capital de 4 800 000 €
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort
RCS : CRETEIL B319997466

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

KPMG SA

MAZARS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

1) Avenant n°1 à la convention signée le 20 décembre 1999 modifiée par la convention signée le 17 mars 2008 entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions

Autorisé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2011 et signé le 30 mars 2011, cet avenant a pour but de déterminer de nouvelles conditions de rémunération tenant compte de l'évolution de la société et du volume d'opérations gérées.

Les effets financiers relatifs aux prestations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions s'élèvent au global à 2 014 969,86 euros TTC comme indiqué au 3 ci-après.

2) Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions

Autorisée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2011 et signée le même jour, cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des différentes prestations réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions dans le cadre de la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation (FRGI).

Les frais de gestion comptabilisés dans les comptes clos au 31 décembre 2018 au titre des prestations de services pour la mise en place des FRGI s'élèvent à 1 644 239,76 euros TTC. Ce montant correspond au cumul des montants des frais de gestions pour l'ensemble des régions concernées.

3) Convention de prestations intragroupes entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Financement, Bpifrance Régions, Auxi Finances, SCI Bpifrance

Cette convention, qui a été signée le 17 mars 2008, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 10 mars 2008. Elle a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations intragroupes entre les différentes entités signataires.

Le montant comptabilisé en charges au titre des prestations de nature commerciale et coûts salariaux s'élèvent à 2 014 969,86 euros TTC.

4) Convention avec Bpifrance Financement relative au fonds FEDER

Une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2004 a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du dispositif FEDER entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Aucune rémunération n'a été versée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2018.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-40-1.

Fait à Paris La Défense, le 6 mai 2019

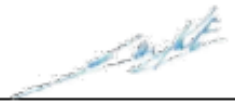

KPMG SA

Ulrich SARFATI

MAZARS

Matthew BROWN

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00

Bpifrance Régions
S.A. à Conseil d'Administration
au capital de 4 800 000 €
319 997 466 RCS Créteil